



VASSELAY EN BREF

AVRIL 2024

RAPPEL RAMASSAGE ORDURES MENAGÈRES

Lundi 15 et lundi 29 avril 2024.

MEDIATHÈQUE

Vie de votre médiathèque

Beaucoup de changements vont avoir lieu dans les semaines à venir et certains changements ont déjà abouti.

En effet, nous avons procédé au désherbage des documents : les bénévoles ont enlevé du stock les documents obsolètes de plus de 10 ans. Ce fut un gros travail mais il était nécessaire pour recevoir dans les meilleures conditions une équipe de la médiathèque départementale du Cher venue le 21 mars, nous faire bénéficier de ses conseils pour aménager la médiathèque différemment. Nous voudrions rendre l'atmosphère plus chaleureuse et fonctionnelle : nous allons essayer et comptons sur les lectrices et lecteurs pour donner avis et suggestions...

De plus, nous attendons une commande de livres récemment édités que nous pourrions mettre à votre disposition aussitôt l'aménagement réalisé.

Nous vous rappelons que l'adhésion à la médiathèque est gratuite et vous donne accès à toutes les collections présentes dans toutes les médiathèques de notre Communauté de Communes des Terres du Haut Berry. Nous nous chargeons de faire venir, également gratuitement les ouvrages que vous auriez repéré dans une autre médiathèque.

Nous vous attendons donc nombreux pour découvrir votre nouvelle médiathèque et nous aider à la perfectionner encore. Vos visites nombreuses sont des encouragements appréciés.

Alors à très vite !

HORAIRES TRAVAUX D'EXTÉRIEURS ET JARDINAGE

Par arrêté préfectoral 2011-1-1573, les travaux temporaires de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage (tondeuse, débroussailluse, taille-haie, bétonnière, etc...) en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi
- de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 le samedi
- de 10h00 à 12h00 le dimanche et jours fériés.

Les infractions à cet arrêté sont relevées par les officiers et agent de police judiciaire.

FRELON ASIATIQUE A PATTES JAUNES UN PLAN NATIONAL « OVS ANIMAL - OVS VÉGÉTAL »

Le Frelon asiatique à pattes jaunes est implanté sur l'ensemble de la France hexagonale ; il est classé espèce exotique envahissante. En France, les pertes annuelles pour la filière apicole dues à ce frelon sont évaluées à 11.9 millions d'euros. Son impact sur la biodiversité est important et son impact sur la santé humaine suscite beaucoup d'interrogations. Les deux réseaux FREDON France et GDS France, têtes de réseau des Organismes à Vocation Sanitaire respectivement dans le domaine des végétaux et des animaux, ont travaillé conjointement sur le portage d'un plan national concernant le frelon asiatique à pattes jaunes. Cette stratégie sert trois objectifs : la protection des ruchers, la biodiversité et la santé humaine. L'ambition commune des deux réseaux est de déployer ce plan dès cette année sur l'ensemble du territoire métropolitain. Cette ambition est animée par la nécessité d'apporter une solution nationale harmonisée, basée sur des recherches techniques et scientifiques ayant fait leurs preuves. Une méthode nationale concertée permettra ainsi d'accompagner au mieux les acteurs de terrain dans la lutte contre cette espèce. Cet engagement nous inscrit dans une dynamique en faveur d'une seule santé : animale, humaine et environnementale. Cette approche collective d'envergure nationale est conduite pour la maîtrise du frelon asiatique à pattes jaunes. Elle répond à une forte mobilisation des parlementaires et des apiculteurs. Ce plan national :

- Apporte une action commune et cohérente, tant auprès du grand public qu'auprès des acteurs de terrain,
- Mobilise les différents outils disponibles et les intègre : détection et destruction des nids, piégeage de printemps raisonné, et outils de réduction du stress.

Pour être efficace, il est nécessaire que les actions déployées sur le terrain soient en phase avec ce Plan National Frelon asiatique à pattes jaunes :

- Vigilance quant aux méthodes de lutte mises en œuvre : proscrire les mauvaises pratiques de destruction de nids ou de piégeage qui impactent la biodiversité et desservent l'intérêt collectif ; il n'y a pas de solution simple et unique qui puisse répondre à la complexité de cette espèce invasive. Les modalités de piégeage à mettre en place sont celles précisées dans le plan de lutte.
- Généralisation de la protection des ruchers en France (en lien avec les sections apicoles des OVS et les GDS Apicoles) : restrictions d'entrées, harpes électriques et muselières.
- Mise à profit de la période hivernale pour préparer un piégeage de printemps sélectif et ciblé.

Merci de ne pas jeter sur la voie publique

AGENCE POSTALE

Votre agence sera transférée le vendredi 12 avril à l'adresse suivante, 4 Place de l'église elle sera fermée les 12 et 13 avril.

L'agence sera de nouveau fermée du 22 avril au 27 avril 2024 inclus.

ARRÊTÉ DE CIRCULATION n° N24306AT extrait

ARTICLE 1

A compter du 18/03/2024 et jusqu'au 27/12/2024, pendant toute la durée des travaux de création d'un carrefour giratoire pour la rocade de Bourges, une circulation alternée et réglementée par feux de chantier KR11, sur une longueur maximum de 500 m, ou par piquets K10 sur une longueur maximum de 1200 m, sera mise en place sur la RD58 du PR5+400 au PR5+550, sur le territoire de la commune de

VASSELAY.

ARTICLE 2

Sur cette section, il sera interdit de dépasser et la vitesse sera limitée à 70 km/h puis 50 km/h puis 30 km/h.

ARTICLE 3

Sur cette section, le stationnement sera interdit.

ARTICLE 6

Les dispositifs de signalisation nécessaires au balisage du chantier et à la réglementation de la circulation seront mis en place et entretenus de jour comme de nuit par l'entreprise COLAS conformément :

- aux dispositions de la 8ème partie (signalisation temporaire) du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992

INFO DÉCHÈTERIE SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY

Horaires d'été :

	Lundi	Mardi	Mercr.	Jeudi	Vend.	Sam.
Matin	-	9h / 12h	9h / 12h	-	-	9h / 12h
Après-midi	14h/18h	14h/18h	14h/18h	14h/18h	14h/18h	14h/18h

**Déchèterie
Saint-Martin-d'Auxigny
1 impasse des communaux
18110 Saint-Martin-d'Auxigny
Tél. : 02 48 64 55 02**

Directeur de la publication : Jean-Luc LEGER

Equipe de rédaction : Commission Communication de la Mairie

Impression : Secrétariat de Mairie ; Distribution : Martine GARCIA

Imprimé à 670 exemplaires par nos soins

MOOVASSELAY

Le printemps est là. Venez faire le plein de plantes pour vos jardins, jardinières, vos balcons et vos terrasses. À la 1ère journée Terre, Nature et Plantes, plus de 20 (25) exposants vous attendent et vous proposeront des arbustes, des plants, des graines, du petit matériel et des produits dérivés : miel, safran, bière, cuir.

Venez échanger ou vendre vos plants, vos graines, vos fleurs, votre petite motoculture, vos outils, vos livres. Inscrivez-vous petits et grands au concours de vélos fleuris avec fleurs artificielles, fraîches, couronnes....

Programme de la journée :

Stands ouverts à partir de 9h00

Concours de vélos fleuris enfants/adultes

Midi restauration sur place avec :

Poulets cuits / traiteur

Pain / viennoiserie

Sandwich

Assiette d'huîtres

Fromages

Fruits

Miel

Biscuits

Crêpes

Tout ceci avec la buvette de l'association. L'après-midi, l'école de danse de Mehun vous proposera un spectacle au CSC à 15h.

Nous vous attendons nombreux Renseignement au 06 41 16 08 32

TERRE NATURE PLANTES
Dimanche 28 avril 2024
de 9 h à 17h
Vasselay centre Socio-culturel

Marché aux plantes
graines
produits artisanaux
bio
bien-être
carré des créateurs
Animations

Entrée libre
Buvette
Restauration sur place

Ne pas jeter sur la voie publique

Pour vos articles à faire paraître dans le Vasselay en Bref, envoyez-les avant le 15 du mois en cours à l'adresse de contact : com.vasselay@orange.fr
Informations à retrouver sur le site web, rubrique "contacts utiles"